

(<https://gouv.nc/coronavirus>)



## L'essentiel de l'actualité

(</info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)



### Arrivées

(</info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)



### Départs

(</info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>)



### Quatorzaine et régimes spéciaux

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



### Économie

(</info-coronavirus-covid-19/infos-fret>)



### Fret

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

### Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-prevention-et-depistage>)



### Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19>)



### Espace presse

(</info-coronavirus-covid-19/infos-affiches-et-depliants>)



### Vidéos Dépliants Affiches



## Main facts

49 6E 66 6F

63 6F 72 6F 6E 61 76 69 72 75 73

43 6F 76 69 64 2D 31 39

Mise à jour : Samedi, 31 octobre, 2020 - 19:02

## Point sanitaire

**Samedi 31 octobre : 40 tests de dépistage** ont été réalisés aujourd'hui. Ils se sont tous révélés négatifs.

Les 12 personnes travaillant sur le port de Nouméa qui avaient été placées en quatorzaine par la direction des Affaires sanitaires et sociales, sont sorties aujourd'hui de quatorzaine. Leurs tests étaient négatifs.

Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

# 28

cas confirmés

(dont 28 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

# 0

patient en réanimation

# 15 790

tests réalisés  
depuis le 18 mars

# 403

personnes en quatorzaine dans un hôtel

# L'essentiel de l'actualité

**Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins jusqu'au 27 mars 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney, principalement pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

 Arrêté 2020-1343 du 1er septembre 2020.pdf ([https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrete\\_ndeg\\_2020-1343\\_gnc\\_du\\_1er\\_septembre\\_2020\\_signe.pdf](https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrete_ndeg_2020-1343_gnc_du_1er_septembre_2020_signe.pdf))

Une **quatorzaine obligatoire** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna.

**Toutes les personnes\* (particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le**

[formulaire de recensement \(https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4KY](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4KY)

. Ce dispositif vise à gérer au mieux les places en quatorzaine hôtelière obligatoire à l'arrivée.

*\* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.*

**Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier :

- d'un **protocole spécifique** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à **pcofret@gouv.nc** (mailto:pcofret@gouv.nc)

- d'une **quatorzaine privée payante** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) pour les séjours de 30 jours et plus en Nouvelle-Calédonie ; pour en savoir plus, **CLIQUER ICI.** (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfD8ho8KSFf4neSwsISyH39-wY4NC1fQGg-ksUEBwCDECpWA/viewform>)

Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, [bglasman@cafat.nc](mailto:bglasman@cafat.nc) (mailto:bglasman@cafat.nc)

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI.** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI.** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)

## Textes réglementaires

Sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc) (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.